



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 299e session

SYNOPSIS

Date 14/05/2018 – 17/05/2018

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Suède, la Fédération de Russie et le Royaume Uni pour les conclusions 2018 et les conclusions XXI-3 (2018) ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Results 1) Les sous-comité ont examiné les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Suède, la Fédération de Russie et le Royaume Uni pour les conclusions 2018 et les conclusions XXI-3 (2018) ;

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ;

3) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans :

- *Transgender - Europe and ILGA-Europe c. République tchèque*
Réclamation n° 117/2015

4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions du Comité, et les transformer en conclusions provisoires ;
- de notifier la décision relative à *Transgender - Europe and ILGA-Europe c. République tchèque* selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité ;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants

Giuseppe PALMISANO Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Karin LUKAS, Vice-Présidente
Eliane CHEMLA, Rapporteur général
Birgitta NYSTRÖM
Petros STANGOS
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Marit FROGNER (absente jeudi)
François VANDAMME
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Aoife NOLAN (absente)

Secretariat CdE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint